LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

bts >> luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg
Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

AVENANT AU CONTRAT D'INTERVENANT EXTERNE
FORMATION BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR – BTS

Entre

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, et le Lycée _____,
d'une part, et

◯ Madame ◯ Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro d'identification au Luxembourg (matricule) : _____

Numéro, rue: _____

Code postal : _____ Localité : _____

Employeur : _____

ci-après dénommé(e) l'intervenant externe, d'autre part, il est convenu d'un commun accord d'apporter les modifications ci-après au contrat établi le _____ .

Article 1.

Le nombre de leçons annuelles est porté de _____ à _____.

Article 2.

Le présent avenant prend effet le _____ .

Numéro d'identification :

Toute communication faite dans le cadre de l'exécution du présent contrat est envoyée aux adresses suivantes :

Pour l'intervenant externe et le Lycée

(Adresse du Lycée) **:**

Nom du Lycée :

Numéro, rue :

Code postal : Localité :

Pour le Gouvernement :

Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

18-20, montée de la Pétrusse

L-2327 Luxembourg

Clause protection des données

Veuillez noter que vos données à caractère personnel sont traitées par le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur du Grand-Duché de Luxembourg conformément à la législation applicable en matière de protection des données et tel qu'il est détaillé dans la politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. La politique de confidentialité du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur est accessible sous :

https://mesr.gouvernement.lu/fr/support/politique-de-confidentialite.html

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le

L'intervenant externe	Pour la direction du Lycée	Pour la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur